



HAL
open science

Prisons: Espaces du sexe et sexualisation des espaces

Gwenola Ricordeau, Olivier Milhaud

► **To cite this version:**

Gwenola Ricordeau, Olivier Milhaud. Prisons: Espaces du sexe et sexualisation des espaces. Géographie et cultures, 2012, Les espaces des masculinités, 83, pp.69-85. 10.4000/gc.2056 . halshs-01700442

HAL Id: halshs-01700442

<https://shs.hal.science/halshs-01700442>

Submitted on 28 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prisons

Espaces du sexe et sexualisation des espaces

Prisons: spaces of sex and sexualization of spaces

Gwénola Ricordeau et Olivier Milhaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/2056>

DOI : 10.4000/gc.2056

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2012

Pagination : 69-85

ISBN : 978-2-336-00471-6

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Gwénola Ricordeau et Olivier Milhaud, « Prisons », *Géographie et cultures* [En ligne], 83 | 2012, mis en ligne le 19 avril 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gc/2056> ; DOI : 10.4000/gc.2056

Prisons

Espaces du sexe et sexualisation des espaces

Prisons: spaces of sex and sexualization of spaces

Gwénola Ricordeau et Olivier Milhaud

- 1 Michel Bozon (1999, p. 3) rappelle que « ... les actes sexuels ne sont pas directement observables. Ils peuvent être surpris ou épiés ». Envisager la prison sous l'angle du sexe relèverait donc d'une véritable gageure : se saisir de ce qui est habituellement caché, dans un lieu dont les enceintes montrent assez qu'il se dérobe aux regards extérieurs. De plus, la prison est théoriquement un espace sans sexe, puisque les pratiques sexuelles y sont formellement interdites. Le sexe est pourtant omniprésent dans l'espace carcéral, si on admet la vision déterministe d'un espace producteur de pratiques sexuelles « de compensation » ou de « substitution » (homosexualité, pornographie, masturbation)¹ ou encore producteur de violences à caractère sexuel.
- 2 La prison, en France, est encore rarement envisagée sous l'angle des rapports sociaux de sexe ou des pratiques sexuelles, malgré le travail récent de Gaillard (2010) et le dynamisme actuel de la sociologie carcérale. Nous disposons certes des travaux de Herzog-Evans (1990) sur l'intimité (d'un point de vue juridique), de Welzer-Lang, Mathieu et Faure (1996) sur les violences à caractère sexuel dans les détentions masculines, de Cardon (1999 ; 2002) sur la sexualité des condamnés à de longues peines ou de Malochet (2007) sur l'introduction de personnels féminins dans les détentions masculines. La subsistance d'un tabou sur la sexualité est incontestable, lorsque nous trouvons chez Rostaing (1997) ou Le Caisne (2000, p. 356), pourtant très complets sur la vie carcérale, peu de choses sur le sujet. À la difficulté pour des personnes extérieures au milieu pénitentiaire d'évoquer le thème de la sexualité avec les détenu-e-s, s'ajoute le silence de ceux-ci – exception faite du témoignage de Lesage de La Haye (1978) dans *La guillotine du sexe*.
- 3 La prison, espace non mixte où la sexualité est formellement interdite, est propice à la représentation d'une sexualité fantasmée, présentée comme exceptionnelle. La littérature, de Sade à Jean Genet, témoigne de cet imaginaire érotique. Pourtant, n'observe-t-on pas fréquemment en prison la reproduction d'une économie de la

sexualité que nous connaissons dehors ? Cet article étudie la place du sexe dans un espace à la fois a priori sans sexe, et saturé de sexualité. Il aborde la question de la sexualisation différenciée des espaces (Brown, Browne et Lim, 2007), à la fois entre le dedans et le dehors, mais aussi entre les murs. Loin d'être un cas anecdotique, l'espace carcéral réinterroge les thèmes qui animent les géographes de la sexualité depuis Bell et Valentine (1995) : comment l'espace est-il instrumentalisé par des acteurs pour contrôler l'activité sexuelle ou la réprimer ? Comment le sexe prend-il place par-delà les interdits ? Faut-il aborder l'espace carcéral comme un espace d'exception, inverse par rapport au dehors (espace non mixte, rapports sexuels interdits) ou au contraire comme un espace éminemment représentatif de la puissance des normes sociales, en ce que la prison reproduit l'économie sexuelle qui existe dehors – en particulier le primat de l'hétérosexualité (Hubbard, 2008) ?

- 4 Les réflexions proposées ici sont nées de la confrontation de deux recherches, celle d'une sociologue et celle d'un géographe. La première portait sur les liens entre les détenu-e-s et leurs proches et elle s'est naturellement intéressée aux questions des pratiques et des identités sexuelles (Ricordeau, 2004, 2009a, 2009b). Reposant principalement sur une centaine d'entretiens avec des hommes et des femmes incarcérés, elle a été réalisée dans cinq établissements pénitentiaires français : deux maisons d'arrêt et trois établissements pour peines (deux centres de détention, une maison centrale)².
- 5 La seconde recherche portait sur la géographie des prisons françaises, depuis la carte pénitentiaire nationale jusqu'au vécu de l'espace par les détenu-e-s, en passant par l'insertion d'un établissement dans son territoire d'accueil (Milhaud, 2009), conjuguant travail sur archives, analyses cartographiques et entretiens. Cette recherche faisait peu mention de la sexualité, notamment parce que la trentaine d'entretiens avec des hommes et des femmes détenus dans cinq établissements (quatre maisons d'arrêt et un quartier centre de détention) exploraient le vécu de l'espace carcéral et rares étaient les interviewé-e-s évoquant précisément les espaces du sexe.
- 6 Le travail de l'une aborde explicitement la question des pratiques et des identités sexuées en détention, celui de l'autre considère les dimensions spatiales de l'incarcération. La confrontation de nos recherches nous conduit à envisager l'articulation, en prison, du sexe et de l'espace à partir de trois questions : quelle est la géographie du sexe en prison et comment certains espaces sont-ils sexualisés ? Les politiques pénitentiaires, dans leurs déclinaisons spatiales, ont-elles (eu) l'ambition de contrôler les pratiques sexuelles ? Y a-t-il une spécificité du sexe incarcéré avec un espace carcéral producteur de sexe, ou la prison est-elle, au contraire, révélatrice des représentations des rôles sociaux de sexe, largement partagées dehors ?

Espaces et frontières du sexe en prison

- 7 Quelle est la géographie du sexe en prison ? Répondre à cette question nécessite d'accepter, provisoirement, l'hypothèse d'une spécificité du sexe incarcéré. Malgré leur interdiction, les pratiques sexuelles existent en prison, la sexualisation des divers espaces carcéraux prenant des formes variées.

Une interdiction formelle de la sexualité

- 8 Les relations sexuelles en prison sont réprimées sur la base du Code de procédure pénale (art. D. 249-2 et D. 408) punissant le fait « d'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur », au parloir ou ailleurs. Si les faits sont rarement pénalisés, ils font souvent l'objet d'une qualification disciplinaire, qui affecte la personne détenue, et éventuellement son/sa partenaire. La personne détenue encourt un placement, jusqu'à 30 jours, au quartier disciplinaire (le « mitard ») et la suppression de l'accès au parloir sans hygiaphone, pour une période maximum de quatre mois.
- 9 Interdite et parfois sanctionnée, la sexualité existe pourtant en prison. L'observateur constate l'omniprésence d'images pornographiques sur les murs des cellules dans les détentions masculines (chez les majeurs). Les regards posés sur la sociologue, comme sur les enseignantes et autres intervenantes extérieures, témoignent d'une obsession érotique dans les détentions masculines. De même, les regards posés sur le géographe dans les détentions féminines soulignent combien la présence d'un homme perturbe un espace quasi exclusivement féminin. Dans les détentions féminines et masculines, les personnels de sexe opposé à la population carcérale sont rares et limités dans leurs mouvements (ils n'ont accès ni aux cellules, ni aux douches). Dans la plupart des établissements visités, l'omniprésence sexuelle passe par des jeux de séduction qu'on observe entre détenus hommes et surveillantes et par des formes de compensation, notamment par le langage et la symbolisation :
- « Le sexe, on en rigole en permanence... Le stylo, c'est une bite... Tout a une consonance sexuelle... C'est une forme de dérision. C'est cul, cul, bite partout... »
(Détenue, 38 ans, maison centrale, incarcéré depuis 19 ans, condamné à perpétuité)

Les espaces carcéraux des pratiques sexuelles

- 10 En prison, les espaces du sexe sont très divers : là, le sexe est quasi-inexistant, ici, il est toléré, ailleurs, il est réprimé... On peut donc tracer les frontières du sexe en détention, non seulement entre les différents régimes de détention (maison d'arrêt, établissement pour peines), ou entre les détentions masculines et féminines, mais aussi au sein même d'un établissement. Dans chacun de ces espaces, certaines pratiques sont possibles et tolérées, d'autres non. La personne détenue fait souvent, au cours de sa peine, l'expérience de la diversité des espaces carcéraux du sexe, comme d'ailleurs ses proches qui lui rendent visite. En cela, une géographie trop uniforme du sexe en prison serait bien incomplète.
- 11 D'un point de vue architectural, l'espace carcéral s'organise selon un principe d'enceintes emboîtées (le mur d'enceinte, la zone en détention fréquentée par les détenu-e-s, les quartiers de la détention (ou étages, ou ailes de la détention), et enfin la cellule qui apparaît au bout de ce système gigogne. Dans la tension carcérale fondamentale entre opacité et visibilité (Rhodes, 2001), se dessinent des espaces du sexe différenciés entre les espaces plus ou moins collectifs, les espaces plus ou moins surveillés, et les espaces plus ou moins « intimes ».
- 12 Distinguons les maisons d'arrêt des établissements pour peines. Dans ces derniers, les cellules sont individuelles et les centres de détention fonctionnent selon le régime de « portes ouvertes » (les portes de cellules sont ouvertes la journée). Ce fonctionnement spatial favorise les interactions choisies dans un lieu approprié, donc une relative

intimité. Les maisons d'arrêt sont, quant à elles, organisées selon le régime de « portes fermées » : les détenu-e-s passent l'essentiel de leur journée dans des cellules très souvent surpeuplées, qui sont davantage un lieu de promiscuité que d'intimité (exception faite des cellules réglementairement individuelles des quartiers d'isolement et disciplinaires).

- 13 L'espace même de la cellule est divisé par une délimitation précaire d'espaces plus intimes, souvent sur le lit, avec des draps suspendus pour se protéger des regards du surveillant à travers l'œilleton. Les murs des cellules sont aussi des espaces de projection de l'envers de la prison. En effet, derrière les calendriers « de charme » et les photos de femmes qui décorent de nombreuses cellules, il faut repérer de véritables « tactiques » (Baer, 2005) pour contourner la ségrégation sexuelle qui existe en prison. Or la tactique est cet « art du faible » qui « n'a pour lieu que celui de l'autre » (de Certeau, 1980, p. 86). Afficher sur les murs ce que la prison n'est pas et faire entrer le dehors dans le quotidien de l'enfermement se retrouvent dans le contraste entre les nombreuses images de femmes dénudées dans les prisons pour hommes et le faible nombre de femmes qu'on y croise, généralement en tenue (surveillantes) ou à l'allure austère (retraitées bénévoles, religieuses par exemple).
- 14 Les pratiques masturbatoires (habituellement éludées chez les femmes et généralement admises chez les hommes) se font plus souvent dans les cellules individuelles (en particulier dans les quartiers d'isolement et disciplinaires, où « on n'a que ça à faire ») que dans des cellules collectives, même si les échanges de magazines et films pornographiques peuvent être des supports à des formes de sociabilité entre hommes détenus. La cellule apparaît donc comme un lieu possible d'intimité, en particulier dans les doublettes (cellule de deux détenu-e-s), mais aussi comme premier lieu de violences à caractère sexuel. Ainsi, le lit constitue dans les doublettes un lieu de relations homosexuelles, donc d'une certaine intimité – à la merci toutefois d'un regard à l'œilleton – mais aussi un lieu possible de sévices. Lieu du repos, lieu de violence, lieu d'amour et de terreur, la cellule n'a pas une signification générique.
- 15 S'agissant des pratiques homosexuelles, les maisons d'arrêt et les établissements pour peines doivent être distingués. Contrairement au préjugé selon lequel les jeunes hommes arrivants subissent des avances de détenus plus anciens, l'homosexualité carcérale est souvent découverte en établissement pour peines. Nous ne pouvons ici exposer toutes les controverses sur les principaux modèles explicatifs concurrents (celui de l'homosexualité « de substitution » et celui de l'« importation » notamment), ni la façon dont les nombreuses productions cinématographiques représentant le système carcéral états-unien contribuent à l'occultation de la situation dans les prisons françaises. Nous suggérons néanmoins qu'aux espaces carcéraux davantage propices aux pratiques homosexuelles se superposent, dans les établissements pour peines, des parcours carcéraux longs, favorables à des relations affectives stables avec des codétenu-e-s.
- 16 Goffman (1968, p. 294) a bien repéré des « zones franches », des espaces de liberté individuelle, au sein de l'hôpital psychiatrique qu'il étudiait. En prison, les ateliers, les lieux d'activités socioculturelles, la salle de sport, voire les promenades (toujours surveillées depuis l'extérieur), apparaissent comme des lieux de moindre surveillance, où peuvent se dérouler furtivement certaines activités sexuelles. Dans les détentions masculines, la salle de musculation constitue naturellement un lieu de drague – les détenus jouant de leur musculature et de la mise en scène de leur corps. Mais ce sont certainement les douches qui apparaissent comme une zone franche décisive dans la géographie carcérale du sexe, entre autres en raison de leur faible surveillance par des

personnels qui doivent aussi gérer les déplacements des détenu-e-s entre les cellules et les douches³. Ces espaces réduits, parfois subdivisés par des cloisons, sont des espaces de nudité, à la fois lieux de pratiques sexuelles consenties, parfois marchandées, mais aussi lieux de possibles violences à caractère sexuel. À l'inverse de ces « zones franches », existent des espaces de la détention complètement déssexualisés que sont les lieux de passage comme les coursives. Là, la surveillance et la visibilité sont quasi totales, la venue d'un-e surveillant-e ou d'un-e codétenu-e imprévisible, et les caméras tiennent lieu de dissuasion.

- 17 Dernier lieu décisif de la sexualité carcérale, le parloir apparaît comme le seul lieu d'hétérosexualité en détention. Les pratiques sexuelles sont formellement interdites, mais paradoxalement davantage tolérées dans les établissements les plus sécuritaires (les maisons centrales) par les surveillants. Ceux-ci préfèrent parfois fermer les yeux afin de négocier leur propre tranquillité en détention (Cardon, 2002), au risque d'une sanction professionnelle, plutôt que se transformer en voyeurs (Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1994, p. 56). Pour autant, la « liberté » accordée au parloir est le produit d'un rapport de forces entre les personnels et les détenu-e-s. Les pratiques sexuelles ont lieu dans des conditions souvent considérées comme dégradantes par les acteurs – sexualité négociée et honteuse, dont bénéficient beaucoup plus les hommes détenus que les femmes détenues. Les lieux de visite sont différents selon les établissements, mais, pris dans leur ensemble, ils ne permettent pas une réelle intimité, avec les caméras de surveillance, la circulation des surveillant-e-s et des dispositifs de séparation plus que sommaires entre les groupes, les bruits des conversations des autres détenu-e-s et de leurs visiteurs, etc. On observe une lutte, parfois âpre, plus souvent négociée, pour s'installer dans le coin le moins surveillé du parloir ou à l'endroit le plus éloigné des toilettes et/ou des distributeurs de boissons et friandises, qui polarisent les allées et venues des détenu-e-s et des visiteurs.
- 18 Distinguons enfin les détentions masculines et féminines. Les pratiques homosexuelles féminines sont moins stigmatisées par les détenues et par l'administration pénitentiaire que ne le sont les pratiques masculines. Certes, en 2000, une détenue fut condamnée à huit jours d'isolement pour avoir été trouvée dans le lit d'une codétenue à la maison centrale de Rennes, mais cela semble exceptionnel (Ricordeau, 2009a). Les surveillantes comme les détenues ont souvent une représentation déssexualisée de ces pratiques qui sont assimilées à de l'amitié ou à de la tendresse. Dès lors, les espaces d'intimité, en particulier les doublettes, sont plus fréquents dans les détentions féminines que dans les détentions masculines. Les détentions féminines constituent l'un des rares espaces sociaux où les pratiques homosexuelles bénéficient de davantage de tolérance que les pratiques hétérosexuelles. À l'inverse, les formes de tolérance qui s'observent dans les parloirs des détentions masculines n'existent pas dans les prisons de femmes. En effet, les « bébés parloirs » naissant en prison sont un signe éclatant de la faillite de la surveillance, contrairement à la relative invisibilité des « bébés parloirs » des hommes détenus et de leurs compagnes non incarcérées.
- 19 Les frontières du sexe en prison sont relativement peu mouvantes, contrairement aux espaces du dehors. Il est ainsi possible de distinguer des lieux d'homosexualité peu surveillés (cellules et douches surtout), des lieux d'hétérosexualité furtive (les parloirs), et des espaces déssexualisés comme les coursives (si l'on exclut les jeux de regard et de désir avec des personnels ou des intervenant-e-s extérieur-e-s).

Politiques de l'espace, politiques du sexe

- 20 Depuis la naissance de la prison pour peine au tournant des 18^e et 19^e siècles, les concepteurs et réformateurs se sont saisis de l'espace carcéral comme d'un moyen de contrôler et de modeler les pratiques sexuelles. Nous explorons cette perspective à partir de trois mouvements historiques – parfois ambivalents – qui, à des époques différentes, se sont emparés de l'espace carcéral sous l'angle du sexe, à des échelles diverses : la constitution de la prison comme espace non-mixte, le triomphe du modèle « cellulaire », et l'évolution vers une généralisation des parloirs dits « intimes ».

Un espace non-mixte

- 21 Sous l'impulsion conjointe de courants moralisateurs, religieux et hygiénistes, la prison a cessé d'être mixte au cours du XIX^e siècle : la séparation des détenu-e-s selon le sexe a été appliquée en 1856 pour les femmes condamnées à de longues peines et à partir de 1885 dans les prisons départementales. La prison est, aujourd'hui, un des rares espaces qui a échappé, en France⁴, à la généralisation de la mixité des populations accueillies dans les institutions (écoles, structures médico-sociales, etc.) depuis les années 1970.
- 22 Néanmoins, cette non-mixité n'est pas absolue. En effet, des femmes travaillent depuis longtemps dans les détentions masculines : les travailleurs sociaux sont majoritairement (et traditionnellement) des femmes et le personnel médical est en grande partie féminin. Quant aux enseignants, visiteurs de prison, et autres animateurs culturels, ce sont souvent des intervenantes. De plus, depuis les années 1980, le personnel de surveillance dans les détentions masculines s'est féminisé. Ce phénomène a profondément bouleversé une prison qui fut longtemps qualifiée de « maison des hommes » (Welzer-Lang, Mathieu et Faure 1996) :
- « Les surveillantes, dans un sens, c'est cool. Ça fait plaisir. Mais tu sais que tu pourras jamais aboutir. » (Détenu, 29 ans maison d'arrêt, multirécidiviste, en détention préventive depuis 3 mois).
- « Les surveillantes femmes, c'est un beau vice, parce que c'est bien pour calmer les détenus... » (Détenu, 23 ans, centre de détention, récidiviste, incarcéré depuis 3 ans, condamné à 10 ans).
- 23 Souvent évoquées en termes sexués (elles sont davantage perçues comme des « femmes » que comme des « personnels de surveillance ») et malgré leurs efforts pour ne pas apparaître féminines, la présence des surveillantes rappelle constamment aux détenus leur absence d'accès aux rapports hétérosexuels, en particulier pour les condamnés qui ne bénéficient ni de parloirs avec une compagne, ni de permissions de sortie

Les enjeux de la cellularisation

- 24 La prison eut, dès sa naissance, des détracteurs, qui la tenaient notamment pour un lieu de perversions. Pour ces réformateurs, l'homosexualité et la masturbation ont constitué un dilemme, illustré dans le débat sur le meilleur régime d'emprisonnement. Le régime dit « pennsylvanien » (ou « philadelphien »)⁵ repose sur le travail obligatoire, le silence absolu et l'isolement strict et permanent, de jour comme de nuit. Le second régime dit « auburnien »⁶ est un régime mixte de travail et de repas en commun et en silence, et d'isolement la nuit. Dans le débat qui opposa les partisans de chaque système,

l'homosexualité et la masturbation ont été brandies comme repoussoirs. Ainsi, Charles Lucas (1836-1838), partisan du régime « auburnien », voulait surtout lutter contre l'onanisme. À l'inverse, Tocqueville et Beaumont (1984 [1833]), combattant l'homosexualité (« la monstrueuse pédérastie »), plaidaient pour l'encellulement individuel. Les termes du sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, Gasparin, en 1836, sont révélateurs de l'usage de l'architecture pour combattre des activités sexuelles jugées contre-nature : il s'agit de « chercher dans le régime cellulaire le seul moyen praticable de rétablir l'ordre moral dans les prisons départementales » [c'est-à-dire lutter contre l'école du crime (la récidive) et l'école du vice (l'homosexualité)] ; plutôt que l'instruction religieuse ou le travail, « substituer à cette action morale, si incertaine, l'action aveugle, mais sûre, d'un agent matériel, comme celui que nous fournit une convenable disposition des bâtiments » (Gasparin, cité par Petit, 1984, p. 161).

- 25 Il faudra tout le 19^e et le début du 20^e siècle pour que se mette plus ou moins en place, en France, le coûteux système de l'encellulement individuel. Dans les faits, la surpopulation carcérale ou l'aménagement de chauffoirs (cellules collectives) dans bon nombre de vieilles maisons d'arrêt françaises, ont eu raison des vœux d'un encellulement individuel. Encore aujourd'hui, la quête d'économies pousse au recours généralisé aux cellules collectives en maisons d'arrêt. La cellularisation n'a cours que dans les établissements pour peines, qui disposent d'un *numerus clausus*. C'est plus en termes de lutte contre la violence (notamment à caractère sexuel) que les discours médiatiques et associatifs appellent à la mise à disposition de cellules individuelles pour les détenu-e-s.

Des parloirs « libres » aux parloirs « intimes »

- 26 La question des parloirs dits « sexuels » a été officiellement soulevée dès la commission sur l'architecture carcérale installée en 1983 par Robert Badinter. Le projet fut vite étouffé. Toutefois, les expériences étrangères, en Scandinavie, en Espagne, ou au Canada (Vacheret, 2009), ont montré leur efficacité à pacifier la détention. De plus, l'association Relais Parents-Enfants et d'autres mouvements ont contribué à mettre sur le devant de la scène la question des liens familiaux (Ministère de la Justice, 1995). D'ailleurs, la première Unité expérimentale de visite familiale (UEVF) ouverte, en 2003, le fut au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, officiellement pour aider au maintien des liens mère/enfant. Dans les détentions masculines où elles ont été installées, les UEVF ont davantage été évoquées comme un moyen de lutte contre les agressions à caractère sexuel entre détenus.
- 27 En 2010, il existait une quarantaine d'Unités de Visite Familiale dans une petite quinzaine d'établissements pour peines. Elles sont accessibles, une fois par trimestre, pour une durée qui peut aller jusqu'à 72 heures, à une minorité de détenu-e-s : ceux et celles qui, affecté-e-s dans ces établissements, ne bénéficient pas de permission de sortir et dont la relation au proche rendant visite est approuvée par les travailleurs sociaux et le directeur de la prison. Cet espace qui ressemble à un petit appartement meublé (sans surveillant, ni caméra) au sein de l'établissement, constitue un certain « ailleurs » par rapport au cadre carcéral. Les détenu-e-s et leurs proches rétablissent un quotidien dans un cadre intime (Rambourg, 2006). Pourtant, cette intimité ne se traduit pas systématiquement par la possibilité pour les acteurs d'avoir des rapports sexuels, le lieu, le temps imparti ou le vécu carcéral formant autant d'obstacles.

- 28 La mise en place de ce dispositif et la reconnaissance implicite d'un droit des détenu-e-s à la sexualité s'inscrit dans un double mouvement de fond. Le premier est celui d'une ouverture des établissements pénitentiaires à des comités consultatifs extérieurs, qui demandent que la sexualité ne soit plus pratiquée de manière indigne dans les parloirs. Les juristes dénoncent aussi que la privation de liberté d'un individu entraîne une privation de relations sexuelles pour son ou sa partenaire. Le second mouvement de fond est lié à une gestion pragmatique de la détention avec des détenu-e-s purgeant des peines de plus en plus longues (leur durée moyenne a doublé en France en quelques décennies). Dans ce contexte, la sexualité est un instrument de gestion des détentions longues (Cardon, 1999) : afin, aux dires des surveillants, d'« avoir la paix », la diffusion de films pornographiques⁷ (y compris sur les chaînes internes des établissements pénitentiaires), concurremment à la circulation de supports pornographiques ou au « laissez-faire » dans les parloirs, apaise les relations entre les personnels et la population carcérale masculine.
- 29 En cela, avec la généralisation probable des Unités de Visite Familiale dans les décennies à venir, une politique de la sexualité se fonde encore aujourd'hui sur une certaine politique des espaces.

Les espaces carcéraux du sexe : un monde à part ?

- 30 Après avoir exploré les frontières du sexe en prison et les politiques spatio-sexuelles menées en détention, posons la question d'une spécificité – au-delà de son invisibilité – du sexe emprisonné. Particulièrement taboues, les pratiques sexuelles incarcérées sont souvent l'objet de fantasmes, en étant intégrées à des rapports de domination où les violences à caractère sexuel s'articulent à une forme de hiérarchisation virile des individus. L'espace carcéral, davantage que producteur de sexe, n'est-il pas plutôt un excellent révélateur des représentations des rôles sociaux de sexe, largement partagées dehors ? Nous questionnons cette hypothèse à partir de trois perspectives : d'abord, les formes d'essentialisation des désirs sexuels, ensuite les pratiques homosexuelles et leurs représentations, enfin l'hétérosexualité comme ressource et comme norme.

L'essentialisation des désirs au féminin et au masculin

- 31 Relativisons tout d'abord la privation sexuelle : elle dépend éminemment du vécu antérieur dehors, mais aussi de la durée de la peine (neuf mois en moyenne en France en 2009), des possibilités de permissions de sortir, d'accès à une UVF ou à un parloir peu surveillé, du partage d'une doublette avec un-e partenaire. Mais la frustration et l'insatisfaction procurées par toutes les formes de sexualité possibles en prison sont des points de fixation d'autres souffrances et d'autres privations.
- « La frustration, c'est un faux problème ! Dehors, il y a autant de misère sociale. Les mecs, dehors, ils tiraient pas plus de coups ! Il y en a plein qui font du cinoche... »
(Détenu, 47 ans, centre de détention, multirécidiviste, incarcéré depuis 4 ans, condamné à 10 ans)
- 32 Les interviews d'hommes détenus font apparaître une représentation des femmes détenues comme n'expérimentant pas la privation sexuelle ou, à l'inverse, en souffrant davantage que les hommes : soit elles seraient capables de « sublimer » la sexualité, soit leur masturbation serait inefficace – voire impensée. Beaucoup d'hommes n'imaginent

pas une sexualité féminine autonome : ils se représentent systématiquement l'homosexualité entre femmes comme une « partie à trois » (c'est-à-dire avec eux comme partenaire) ; la masturbation féminine est souvent considérée comme moins satisfaisante ou plus compliquée que la leur. D'ailleurs, beaucoup des interviewées partagent l'opinion des hommes : selon elles, la masturbation (comme le visionnage de films pornographiques) est une pratique masculine.

- 33 L'essentialisation de désirs au féminin et au masculin se décline sur deux thèmes : l'homosexualité dite « de substitution » et la question des agressions sexuelles. Existe-t-il une homosexualité de substitution ? L'analyse des discours des détenu-e-s (Ricordeau, 2004) montre surtout des différences de représentations selon le type d'établissement où la personne est incarcérée. En maison d'arrêt, les détenus disent souvent qu'on « est ou pas » homosexuel. Par contre, dans les établissements pour peines, la découverte de l'ampleur des pratiques homosexuelles entre hommes accrédite une vision selon laquelle l'impossible accès aux femmes peut être « rationalisé » par des pratiques homosexuelles, dans lesquelles le partenaire « actif » n'est jamais étiqueté comme « homosexuel ». En cela, certain-e-s détenu-e-s tiennent le manque d'accès à l'hétérosexualité comme une explication des pratiques homosexuelles, ce qui n'est pas sans fragiliser l'idée même de l'hétérosexualité comme une identité stable (Kunzel, 2008).
- 34 À l'instar de la prostitution en détention (que nos propres travaux ne nous permettent pas d'aborder sérieusement), le phénomène des violences à caractère sexuel en détention reste mal connu et difficilement quantifiable, malgré la recherche de Welzer-Lang, Mathieu et Faure (1996). Les discours des hommes détenus justifient souvent, banalisent parfois, les agressions sexuelles à l'égard des détenus étiquetés « déviants » (par leur délit/crime, leur sexualité, leur apparence) : les « pointeurs » (auteurs de délit/crime à caractère sexuel), les homosexuels et les travestis notamment. La détention crée une présomption d'homosexualité et se retrouver entre hommes oblige à prouver qu'on reste de « vrais » hommes. Les agressions sont aussi justifiées par le manque d'accès aux femmes, alors qu'elles se produisent plus fréquemment dans les maisons d'arrêt (donc en début de peine) que dans les établissements pour peines.

L'hétérosexualité comme ressource et comme norme

- 35 Si la prison est une institution de l'hétérosexualité (Ricordeau, 2009b) et la sous-culture carcérale incontestablement hétéronormée, la norme hétérosexuelle s'exprime diversement dans les détentions masculines et féminines. Ainsi, dans les détentions féminines, les pratiques 'homosexuelles féminines ne suscitent guère que de l'indifférence – mis à part les inévitables commérages. L'existence de couples (matérialisés pour certains par l'affectation en doublette) ne pose de problème, ni aux codétenues, ni aux personnels, ni à l'administration. Beaucoup d'hommes, qui jugent sévèrement l'homosexualité masculine, sont, à l'inverse, tolérants à l'égard de celle des femmes. Loin d'être anecdotique, ce double standard s'explique par une représentation de l'homosexualité masculine comme une remise en cause de la virilité, alors que l'hétérosexualité n'est pas nécessaire à la reconnaissance de la féminité, qui passe davantage par les rôles maternels :

« L'homosexualité, c'est contre nature. Par contre, deux femmes, c'est joli à voir. Comme j'le dis, du moment que j'y participe, c'est joli ! Non, l'homosexualité, c'est pas que c'est choquant, mais c'est pas normal. Si un chien il essaie de monter sur l'autre, l'autre il le mord... [...] Dans un univers d'hommes, ça arrive aux faibles

d'esprit. C'est arrivé même à des grands voyous...» (Détenue, 41 ans, multirécidiviste, incarcérée depuis 9 ans, condamnée à 14 ans)

- 36 L'accès au parloir, donc à l'hétérosexualité, apparaît, en détention, comme une ressource, à l'égard des codétenue-e-s, mais aussi du personnel de surveillance. D'ailleurs, toutes les pratiques non-hétérosexuelles tendent à être présentées par les acteurs comme des substituts, y compris les rapports homosexuels, la prostitution homosexuelle ou le recours à la pornographie... à l'instar de ce détenu déclarant : « Mon ordinateur, c'est ma femme. »
- 37 La catégorisation de certains détenus comme « pointeurs » est également révélatrice de la norme hétérosexuelle dans les détentions masculines. Si le terme « pointeur » désigne d'abord l'auteur d'un délit ou crime à caractère sexuel, beaucoup de détenus l'utilisent péjorativement pour désigner celui dont la sexualité ou le genre n'est pas « conforme » (homosexuel, personne trans' et travesti notamment). À l'inverse, certains individus, malgré la qualification juridique de leur délit ou crime, parviennent à échapper à cette stigmatisation, comme par exemple en cas de viol conjugal ou de viol collectif – en particulier si celui-ci est étiqueté comme une « tournante ». Le « pointeur » cristallise, en détention, un ensemble de représentations qui esquissent, en négatif, un idéal de virilité (hétérosexualité, délits/crimes « propres »); dans un contexte de privation d'accès à l'hétérosexualité, le « pointeur » devient un faire-valoir d'une grande partie des détenus.
- 38 Au « gay » – homosexuel avant son incarcération – s'oppose une figure confuse, désignée comme « pédé » ou « pointeur ». Il existe tout un registre lexical associé à l'une ou l'autre catégorie, opposant les « faibles », qui ont « succombé » ou « abdiqué », à ceux dont « c'est le choix » ou qui « ont toujours été comme ça ».

Conclusion

- 39 On mesure combien il ne faudrait pas réduire une géographie de la sexualité à une géographie de la seule genitalité. L'espace carcéral est un espace du désir, de fantasmes et d'imagination érotique exacerbée, ainsi qu'un espace traversé par des représentations somme toute proches de celles qu'on retrouve hors des murs. C'est dire si les tendances de géographes à l'exceptionnalisme ou au déterminisme n'ont pas lieu d'être dans l'espace carcéral.
- 40 Les différences de pratiques sexuelles chez les hommes et les femmes détenues modèrent fortement l'hypothèse d'un espace producteur de sexe. Nous avons noté l'importance des ressources individuelles dans l'accès à la sexualité (par exemple au parloir), mais aussi celui des parcours individuels. La conception du désir masculin comme une pulsion forcément impérieuse, explique largement les représentations des agressions sexuelles, de la prostitution et des pratiques homosexuelles en détention.
- 41 Nous avons dégagé des mouvements historiques qui se sont diversement emparés de l'espace carcéral sous l'angle du sexe. Les politiques actuelles laissent présager d'un futur dans lequel la peine de privation de liberté n'impliquera plus forcément la privation d'accès à la sexualité. Si nous avons relativisé sa portée, notamment face à d'autres souffrances inhérentes à l'incarcération, la privation de sexualité est indéniablement évoquée comme une vraie « peine » par la population carcérale. Elle en est incontestablement une, de notre point de vue, par ses effets durables, d'ordre psychologique et physique.

- 42 Néanmoins, l'incarcération est parfois un moment où les personnes détenues, en particulier les hommes condamnés à de longues peines, s'interrogent sur leur sexualité, leurs pratiques et leurs normes. Dehors, des femmes nous disent que les hommes apprennent, dedans, une forme de tolérance ou reconsidèrent leurs exigences en matière de sexualité. À leur sortie de prison, en particulier lorsqu'ils rencontrent des difficultés sexuelles et si les femmes leur semblent aussi inaccessibles qu'elles l'étaient dedans, ces hommes sont de nouveau encouragés à repenser leurs représentations de la virilité.
- 43 Alors que la sexualité en détention est fréquemment présentée comme exceptionnelle (par sa rareté et par les fortes contraintes qui la détermineraient intégralement), c'est surtout l'extrême banalité de l'hétérosexisme, des représentations des genres et des rôles sexuels attribués aux sexes qui apparaît dans les pratiques et dans les discours. À travers l'exploration des pratiques des acteurs, se dessine dedans la même économie des rapports qui existent, dehors, entre hommes et femmes, ainsi que la domination masculine sur les femmes et leurs désirs.

BIBLIOGRAPHIE

- BAER Leonard D., 2005, « Visual imprints on the prison landscape: a study on the decorations in prison cells », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 96, n° 2, p. 209-217.
- BELL David, VALENTINE, Gill, 1995, *Mapping desire: geographies of sexualities*, Londres, Routledge, 370 p.
- BOZON Michel, 1999, « Les significations sociales des actes sexuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, p. 3-23.
- BROWN Gavin, BROWNE Kath, LIM Jason, 2007, « Introduction, or why have a book on geographies of sexualities? », in Kath Browne, Jason Lim, Gavin Brown, *Geographies of sexuality. Theory, practices and politics*, Aldershot, Ashgate, p. 1-18.
- CARDON Carole, 1999, « L'organisation de la sexualité en prison comme instrument de gestion des longues peines », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 52, p. 315-321.
- CARDON Carole, 2002, « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie française*, vol. 32, n° 1, p. 81-88.
- CERTEAU Michel de, 1980, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions, 374 p.
- CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 227 p.
- GAILLARD Arnaud, 2010, *Sexualité et prison*, Paris, Max Milo, 349 p.
- GOFFMAN Erving, 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 451 p.

- HERZOG-EVANS Martine, 2000, *L'intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*, Paris, L'Harmattan, 144 p.
- HUBBARD Phil, 2008, « Here, there, everywhere: the ubiquitous geography of heteronormativity », *Geography Compass*, vol. 2, n° 3, p. 640-658.
- KUNZEL Regina, 2008, *Criminal intimacy: prison and the uneven history of modern American sexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 352 p.
- LE CAISNE Léonore, 2000, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob, 394 p.
- LESAGE DE LA HAYE Jacques, 1978, *La Guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*, Paris, Éditions de l'Atelier, 223 p.
- LUCAS Charles, 1836-1838, *De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application*, Paris, Éditions Legrand, vol. 1, 390 p.
- MALOCHET Guillaume, 2007, « Des femmes dans la maison des hommes », *Travail, genre et sociétés*, n° 17, p. 105-121.
- MILHAUD Olivier, 2009, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, thèse de doctorat de géographie, Université de Bordeaux. URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00441473/fr/>
- Ministère de la Justice, 1995, *Rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre des unités de visites familiales*, Paris, Ministère de la Justice, 120 p.
- PETIT Jacques-Guy, 1984, « Aspects de l'espace carcéral en France au XIX^e siècle », in J.-G. Petit (éd.), *La prison, le bain et l'histoire*, Genève, Éditions Médecine et hygiène, p. 157-169.
- RAMBOURG Cécile, 2006, *Les unités de visites familiales : nouvelles pratiques, nouveaux liens*, Agen, Dossiers thématiques du CIRAP, 102 p.
- RHODES Lorna A., 2001, « Towards an anthropology of prisons », *Annual review of anthropology*, vol. 30, n° 1, p. 65-83.
- RICORDEAU Gwénola, 2004, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et société*, n° 2, p. 233-253.
- RICORDEAU Gwénola, 2009a, « Sexualités féminines en prison : pratiques, discours et représentations », *Genre, sexualité et société*, n° 1 [en ligne]. Mis en ligne le 9 juillet 2009, consulté le 8 juin 2010. URL : <http://gss.revues.org/index830.html>
- RICORDEAU Gwénola, 2009b, « L'hétéronormalité confrontée à une présomption d'homosexualité : La sexualité masculine incarcérée », in Catherine Deschamps, Laurent Gaissad, Christelle Taraud (dir.), *Hétéros. Discours, lieux, pratiques*, Paris, EPEL, p. 205-214.
- ROSTAING Corinne, 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 331 p.
- TOCQUEVILLE Alexis de, BEAUMONT Gustave de, 1984 [1833], *Écrits sur le système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, Paris, Gallimard, 439 p.
- VACHERET Marion, 2009, « Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système », *Champ pénal/ Penal field* [en ligne]. Mis en ligne le 13 novembre 2009, consulté le 7 juin 2010. URL : <http://champpenal.revues.org/81>
- WELZER-LANG Daniel, FAURE, Michaël, MATHIEU, Lilian, 1996, *Sexualité et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Arléas/OIP, 280 p.

NOTES

1. L'observation selon laquelle, dans les lieux d'enfermement, les pratiques homosexuelles seraient plus fréquentes qu'en population générale a suscité des modèles explicatifs concurrents (en termes de socialisation à une sous-culture carcérale ou de comportements de circonstance notamment).
 2. Il existe en France différents types d'établissements pénitentiaires. Les maisons d'arrêt sont les établissements où sont incarcérées les personnes en attente de leur jugement, celles condamnées à une peine inférieure à deux ans et celles attendant leur affectation en établissement pour peines (maison centrale ou centre de détention). L'administration pénitentiaire affecte en maisons centrales les condamné-e-s considérés comme les moins susceptibles de réinsertion.
 3. L'immense majorité des établissements ne disposent pas de douches en cellule.
 4. Certains pays (Danemark, Espagne, États-Unis, etc.) développent, depuis une vingtaine d'années, des lieux d'incarcération mixte.
 5. Du nom de l'établissement construit en Pennsylvanie, l'Eastern State Penitentiary, ouvert en 1829, à Philadelphie.
 6. Du nom de la prison d'Auburn (Auburn Correctional Facility dans l'État de New York), construite en 1824.
 7. Cette pratique évoque celle, plus ancienne et jamais confirmée dans les sources consultées par les auteur-e-s, de l'emploi de bromure dans l'alimentation distribuée aux personnes détenues.
-

RÉSUMÉS

La prison est un espace où les pratiques sexuelles sont formellement interdites. Pour autant, si on adopte la vision déterministe d'un espace producteur de pratiques sexuelles « de compensation » ou de « substitution » (masturbation, pornographie, homosexualité) ou encore producteur de violences à caractère sexuel, le sexe semble omniprésent dans l'espace carcéral. Les auteur-e-s, une sociologue et un géographe, interrogent l'articulation, en prison, du sexe et de l'espace. Ils soulignent comment certains espaces sont sexualisés et comment les politiques pénitentiaires, dans leurs déclinaisons spatiales, ont l'ambition de contrôler les pratiques sexuelles. La prison apparaît dès lors comme un excellent révélateur des représentations des rôles sociaux de sexe, largement partagées dehors.

In prisons, sexual activities are officially forbidden, although sex is ubiquitous. If prison spaces are analyzed within a deterministic framework, they can be considered as generating sexual violence and/or favoring some sexual activities (as masturbation, use of pornographic materials, homosexuality) that would respond to the inmates' deprivation of hetero-sexual relationships. The authors, a sociologist and a geographer, question how space and sex interact in prison and show how prison various spaces are sexualized. They also investigate on how prison policies envision prison space as a way to control sexual activities. Hence, studying prison contributes to unveil gender roles representations that are not specific to the so-called prison subculture.

INDEX

Keywords : prison space, sexuality, gender, violence, determinism, representations

Mots-clés : prison, espace carcéral, sexualité, genre, violence, déterminisme, représentations

AUTEURS

GWÉNOLA RICORDEAU

Laboratoire Clersé, Université de Lille 1

gwenola.ricordeau@univ-lille1.fr

OLIVIER MILHAUD

Laboratoire ADES, Université de Bordeaux

Laboratoire ENeC, Université Paris IV

olivier.milhaud@paris-sorbonne.fr